



Assemblée générale

Documents officiels

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

261^e séance

Jeudi 29 novembre 2001, à 10 h 30
New York

Président : M. Fall (Sénégal)

La séance est ouverte à 10 h 45.

Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Le Président : Aujourd'hui, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien tient une séance solennelle pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien conformément aux dispositions de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale du 2 décembre 1977.

J'ai l'honneur et le plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Han Seung-soo, Président de l'Assemblée générale; à S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; à S. E. Mlle Mignonette Patricia Durrant, Président du Conseil de sécurité; à S. E. M. John De Saram, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés; à S. E. M. Farouk Kaddoumi, Chef du département politique de l'Organisation de libération de la Palestine et représentant de la Palestine; et à M. Danilo Türk, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques. Je voudrais également souhaiter la bienvenue aux représentants des États Membres, des organisations intergouvernementales et aux représentants d'organisations non gouvernementales ainsi qu'à tous ceux qui ont accepté gracieusement l'invitation du Comité de participer à cette séance solennelle.

Je voudrais à présent inviter l'assistance à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire de tous ceux qui ont donné leur vie pour la cause du peuple palestinien et le rétablissement de la paix dans la région.

Les participants observent une minute de silence.

Le Président : Permettez-moi à présent de faire une déclaration au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Mû par ce sentiment de responsabilités partagées, qui nous réunit chaque année dans la même enceinte et à la même date – sentiment ravivé par les événements récents qui transfigurent ce 29 novembre 2001 – le Comité, par ma voix, remercie le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil de sécurité et le Secrétaire général de l'ONU d'être venus célébrer avec nous la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. J'associe naturellement à cet hommage les distingués représentants des États Membres, des observateurs, des organes et organismes du système des Nations Unies ainsi que des organisations intergouvernementales et de la société civile qui nous font, comme à l'accoutumée, l'amitié d'être des nôtres.

Chers amis, au cours de l'année écoulée, le monde aura assisté, consterné, impuissant ou résigné à une détérioration inquiétante de la situation sur le terrain induisant un net recul du processus de paix.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



Quatorze mois d'affrontements, d'exactions et de tragédies ont causé un millier de morts, pour la plupart des Palestiniens, dont des enfants et personnes âgées, et autant de blessés. Depuis le 28 septembre 2000, la puissance occupante, inflexible, a imposé sa loi : incursions meurtrières à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem, destructions massives de biens, implantations de nouvelles colonies de peuplement et extensions des anciennes, occupations militaires, bouclages de villes et blocus impitoyable. Bref, autant de faits et actes qui paralysent l'activité économique, exposent les populations à la détresse, à l'errance et à la révolte, anéantissant, du même coup ce qui pouvait subsister de la confiance déjà ténue entre les deux parties.

Notre Comité s'est, maintes fois et non sans frustrations, déclaré très préoccupé par cette recrudescence de la violence, qui sème la désolation, viole les accords conclus et soumet le peuple palestinien à d'insoutenables souffrances, humiliations et punitions collectives, source de cycles récurrents d'explosions courroucées et de représailles aveugles ou ciblées.

Au moment où la communauté internationale est légitimement engagée dans une coalition mondiale contre le terrorisme, le souhait ressurgit et l'espoir renaît que nombre de conflits, qui perdurent et sévissent depuis tant d'années, vont enfin connaître un traitement tout aussi déterminé, intensif, en un mot, holistique. C'est ainsi que ces dernières semaines, notre Comité a accueilli, avec appréciation, les frémissements de progrès enregistrés en vue de la relance du processus de paix. Il s'est félicité de la rencontre Arafat-Peres qui a contribué à réaffirmer la pertinence du cessez-le-feu.

Plus symptomatique et prometteuse encore, la nécessité de créer un État palestinien indépendant a été reconnue publiquement par les États-Unis et l'Union européenne, le sujet n'étant plus – et cela est heureux – tabou en Israël et jusque dans les sphères les plus élevées de l'État. D'autant que, dans l'esprit de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, la centralité de la question de Palestine – dossier sur lequel achoppent obstinément les relations israélo-arabes – est si prégnante qu'elle assujettit toute solution durable de la crise au préalable incontournable du rétablissement du peuple palestinien dans ses droits inaliénables, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU.

Dans cette optique, notre Comité continue de soutenir les louables efforts que déploient sur le terrain les représentants des États-Unis, de l'Union européenne, de la Fédération de Russie et de l'ONU, pour renouer les fils du dialogue et encourager les parties à entamer la mise en oeuvre des recommandations de la Commission Mitchell d'établissement des faits constituée à Charm-el-Cheikh. Sous cet éclairage, le contenu et la tonalité du discours de Louisville du Secrétaire d'État américain autorisent raisonnablement tous les espoirs, M. Colin Powell ayant su articuler une image positive, univoque et équilibrée du processus de paix et de son objectif ultime. Il appartient désormais aux Israéliens et aux Palestiniens de s'inscrire résolument dans la dynamique ainsi enclenchée. Ce disant, ne perdons pas de vue que tout règlement de la question de Palestine, partant du conflit du Moyen-Orient, doit être fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui consacrent le principe « terre contre paix », tel que l'ont réaffirmé le Conseil dans la résolution 1322 (2000) et l'Assemblée générale aux termes de sa résolution ES-10/7, adoptée à sa dixième session extraordinaire d'urgence.

Aussi, notre Comité engage-t-il vivement Israël à se conformer strictement à ces résolutions ainsi qu'à la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Et corrélativement, je voudrais souligner l'importance que revêt, à nos yeux, la réunion du 5 décembre prochain de la Conférence des Hautes Parties contractantes, chargée d'examiner la situation dans le territoire palestinien occupé.

Car la paix ne saurait prospérer, ni le développement de la région être assuré, tant qu'Israéliens et Palestiniens, que tout condamne pourtant à vivre ensemble, échoueront dans leurs tentatives de forger des rapports de confiance, dans le cadre d'États souverains, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement garanties.

Dans le contexte que voilà, l'ONU devrait rester saisie de la question de Palestine, jusqu'à son règlement effectif et dans tous ses aspects. En l'espèce, le Conseil de sécurité se devrait de réagir sans atermoiement ni procrastination, se mobiliser plus énergiquement et prendre toutes ses responsabilités, rien que ses responsabilités. À ce propos, je me réjouis, avec notre Comité, du rôle prépondérant et visible que jouent le Secrétaire général et son Coordonnateur

spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, avec le concours des coparrains, en vue de remettre les parties sur la bonne voie. Pour avoir contribué à impulser le processus, le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil de sécurité, et le Président du Conseil économique et social méritent, à l'instar du Secrétaire général, nos profonds remerciements, par-delà la prévenance dont ils nous gratifient par leur présence parmi nous, témoignant, une fois de plus, leur intérêt attentionné pour les travaux du Comité et le suivi attentif de la question de Palestine.

L'occasion m'est ainsi offerte de redire à Kofi Annan notre gratitude pour ses efforts inlassables en faveur de la paix au Moyen-Orient, comme l'atteste le soutien déterminé et déterminant qu'il apporte à notre Comité. Je tiens donc à rendre hommage à cet estimé Nobel de la paix en lui réitérant mes félicitations et, à travers sa personne, mes compliments à l'ensemble des serviteurs de l'ONU, au premier rang desquels les dévoués fonctionnaires et auxiliaires du Secrétariat général.

À l'avenant, notre Comité se félicite de la participation effective d'ambassadeurs dont, pour nombre d'entre eux, les chefs d'État et de gouvernement, ainsi que les organisations d'appartenance, ont eu la délicatesse d'adresser des messages de soutien et de solidarité au peuple palestinien. Dans cette pensée, je suis comblé d'accueillir, au sein d'un tel aréopage, les représentants attirés de la Ligue arabe, de l'Organisation de la Conférence islamique, de l'Organisation de l'unité africaine, du Mouvement des pays non alignés et d'autres institutions avec lesquels le Comité entend poursuivre et intensifier sa coopération fructueuse autour du dossier palestinien. Que tous ces distingués partenaires et plénipotentiaires veuillent trouver ici, avec nos chaleureux remerciements et la considération fraternelle nourrie à leur endroit, l'expression de la vive gratitude de notre Comité.

Avant de terminer, je voudrais solliciter la précieuse intercession des participants auprès de la communauté internationale, pour qu'elle intensifie sa participation aux efforts collectifs de relance du processus de paix. Le Comité exhorte tout particulièrement les coparrains et autres gouvernements concernés, l'Organisation des Nations Unies et les organisations intergouvernementales, les divers groupes et institutions de la société civile à

rester activement engagés, de manière à rallier un soutien unanime à la noble cause d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Au nom de mes éminents collègues du Comité, je voudrais enfin proclamer notre attachement indéfectible à cette cause sacrée, pour le triomphe de laquelle nous nous engageons à continuer tous ensemble d'oeuvrer avec ardeur, dévouement et persévérance. Car l'histoire enseigne qu'aux pires moments d'infortune, d'angoisse et de doute, ont toujours succédé des périodes fécondantes de paix et de renaissance. Les nations le savent bien, à l'unisson de «la communauté des peuples souffrants», qui trouvent, dans l'espoir d'un avenir meilleur, les raisons de supporter les convulsions d'un insupportable présent, dont participe, au demeurant, la marche irrésistible de l'humanité vers la lumière.

Je vous sais à nouveau particulièrement gré de votre présence avenante d'amitié et munificente de solidarité, car il va bientôt faire jour sur les rivages chatoyants du Moyen-Orient et voici déjà que le soleil de la paix darde les premiers rayons d'espoir sur la terre meurtrie et triplement bénie de Palestine.

Le plaisir m'incombe à présent de donner la parole au Président de l'Assemblée générale, M. Han Seung-soo.

M. Han (République de Corée), Président de l'Assemblée générale (*parle en anglais*) : Je suis très heureux de participer à cette célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et de prendre la parole à cette séance solennelle en ma qualité de Président de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, reconnaissant les droits inaliénables du peuple palestinien et appuyant ses aspirations à les réaliser, a adopté sa résolution 32/40 B en décembre 1977, dans laquelle elle a déclaré que le 29 novembre devait être observé comme Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Depuis, cette journée est devenue une occasion annuelle pour la communauté internationale de renouveler son engagement pour promouvoir les droits et les aspirations du peuple palestinien dans le cadre d'une paix et d'une prospérité durables dans la région. En effet, l'une des tâches les plus urgentes et les plus redoutables pour les Nations Unies est d'apporter une paix durable et la prospérité économique à la région du Moyen-Orient, et en particulier au peuple palestinien.

La conférence de paix du Moyen-Orient, en 1991, suivie de la signature de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie de 1993 a été accueillie avec enthousiasme par la communauté internationale qui y a vu un signe d'espoir et de courage politique ainsi qu'un désir réel d'instaurer la paix et la stabilité dans la région. Toutefois, l'inapplication de ces accords signés et la détérioration constante de la situation sur le terrain ont entraîné une flambée de violence à la fin de septembre 2000. Depuis lors, nous avons vu la violence dégénérée et de plus en plus de morts – ce qui a eu pour effet l'effondrement total des négociations de paix.

Lorsque la violence a commencé l'an dernier, l'Assemblée générale, à la reprise de sa dixième session extraordinaire d'urgence, a adopté la résolution ES-10/7, qui réaffirme qu'une paix globale, juste et durable dans la région doit s'appuyer sur les résolutions 242 (1967) et 388 (1973) du Conseil de sécurité, qui consacrent le principe « terre contre paix ».

Nous souhaitons que le peuple palestinien puisse bientôt exercer ses droits inaliénables, comme l'a demandé à de nombreuses reprises l'Assemblée générale – c'est à dire, le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure, le droit à l'indépendance nationale et à la souveraineté et le droit de recouvrer ses foyers et ses biens ou d'être indemnisés pour ceux qui préfèrent ne pas rentrer. La violence qui règne dans la région depuis l'an dernier nous a appris qu'il n'y a pas d'autre solution possible que le processus de négociations politiques entre Israéliens et Palestiniens s'appuyant sur le droit international et sur les principes du respect mutuel et de la compréhension des besoins et des intérêts réciproques.

J'estime, à cet égard, que les recommandations de la Commission d'établissement des faits de Charm el-Cheikh doivent servir d'itinéraire pour ramener les à la table des négociations. J'engage donc les parties à observer scrupuleusement les recommandations de cette Commission.

La paix et le développement économique sont indissociables. Sans développement économique, la paix sera fragile. À cet égard, je pense que la communauté donatrice internationale joue un rôle très positif en assurant une base solide pour une paix durable dans la région du Moyen-Orient. Je

l'encourage à maintenir et même à accroître son assistance économique au peuple palestinien.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient continue de jouer un rôle crucial, comme il le fait depuis de nombreuses années, grâce à ses services de secours essentiels. La communauté donatrice devrait aider l'Office par tous les moyens possibles pour qu'il puisse répondre aux besoins croissants des réfugiés palestiniens.

Cet après-midi l'Assemblée va aborder l'examen du point intitulé « Question de Palestine », et je ne doute pas que le débat sera animé et enrichissant. En tant que Président de l'Assemblée générale, je voudrais redire que l'Assemblée estime que l'Organisation des Nations Unies a une responsabilité particulière en ce qui concerne la question de Palestine tant que celle-ci n'aura pas été véritablement réglée sur tous les plans, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Nous nous devons tous de faire que cet objectif soit atteint.

En cette Journée de solidarité avec le peuple palestinien, je donne mon assurance aux participants qu'en ma qualité de Président et que spécialiste en économie détaché auprès de la Banque mondiale comme conseiller financier pour le Gouvernement jordanien de 1974 à 1976, je ferai de mon mieux pour servir la cause de la paix et de la prospérité de la région du Moyen-Orient et du peuple palestinien.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour applaudir les efforts du Secrétaire général, de son Coordonnateur spécial, des coauteurs du processus de paix, et de l'Union européenne, pour reprendre et normaliser le processus de paix.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage aux activités du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Le Comité continue de prendre l'initiative de promouvoir les droits inaliénables du peuple palestinien et d'encourager le processus de paix. En appliquant l'important mandat dont l'a chargé l'Assemblée générale, le Comité a joué et continue de jouer un rôle important vers la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient.

Je souhaite au Comité de réussir pleinement dans sa mission.

Le Président : Maintenant, le plaisir m'échoit de donner la parole au Secrétaire général, M. Kofi Annan.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Permettez-moi de commencer par féliciter S. E. l'Ambassadeur Papa Louis Fall d'avoir été élu à l'unanimité Président de ce Comité en septembre dernier. En vous élisant, Monsieur le Président, le Comité a rendu un hommage, auquel je m'associe, au dévouement que vous et votre pays, le Sénégal, avez manifesté pour la quête de paix au Moyen-Orient et l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables.

Nous nous réunissons à un moment critique pour le Moyen-Orient et pour le monde. L'escalade de la violence et les nombreux morts, surtout du côté palestinien, mais aussi du côté israélien, ont attisé la méfiance et l'animosité entre les deux communautés et ont compromis les efforts de rapprochement et de réconciliation.

Depuis le sommet de Charm el-Cheikh en octobre 2000, les acteurs internationaux et régionaux ont tenté à plusieurs reprises de ramener les parties à la table des négociations. Au début de l'année, la Commission d'établissement des faits constituée à Charm el-Cheikh et présidée par l'ancien sénateur George Mitchell, a proposé un ensemble de recommandations équilibrées et raisonnables qui, s'il était appliqué, permettrait aux parties de passer des mesures de confiance aux négociations sur le fond.

Un cessez-le-feu s'impose absolument. Il cadrerait également avec les points d'accord dégagés sous les auspices du Directeur des renseignements des États-Unis (Central Intelligence), George Tenet, à propos des questions concernant la sécurité. Je crois que la mise en oeuvre des recommandations du rapport Mitchell constitue le meilleur moyen de parvenir à une solution pacifique sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et du principe « terre contre paix ».

Les horribles attentats terroristes du 11 septembre 2001 ont eu des répercussions profondes sur l'actualité partout dans le monde. Dans le cas du Moyen-Orient, on perçoit avec une acuité renouvelée la nécessité d'aboutir à un règlement pacifique de la question de Palestine. J'ai trouvé encourageant que le Président Arafat et le Ministre des affaires étrangères israélien Peres aient réaffirmé leur attachement à la coopération en matière de sécurité et au dialogue lors de leur

réunion de la fin du mois de septembre. Néanmoins, les faits survenus depuis, en particulier l'assassinat du Ministre israélien, M. Rehavamze'evi, et l'incursion des Forces de défense israéliennes dans les zones sous contrôle palestinien, ont encore aggravé la situation. L'engagement de la communauté internationale – en particulier des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Union européenne, de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres, y compris l'Égypte et la Jordanie – est plus que jamais décisive.

Il importe également à présent que les parties veillent à préserver les acquis du processus de paix et fassent tout leur possible pour retrouver le chemin de la paix et de la réconciliation. Les deux parties doivent se rendre compte que la violence et le recours excessif à la force sont les ennemis du progrès. Je partage l'espoir exprimé par le Président Bush et par le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Powell, que l'occupation israélienne prendra fin rapidement et que l'on verra prochainement deux États – Israël et la Palestine – coexister pacifiquement dans la paix, le respect mutuel et la sécurité. Si l'on veut y parvenir, il faut que cessent immédiatement l'expansion des colonies de peuplement, les assassinats ciblés, tous les actes de terrorisme, les mesures de blocus économique et les incursions dans les zones autonomes.

La crise des 14 derniers mois a eu un effet catastrophique sur l'économie palestinienne. Le recours répété au bouclage des frontières et au bouclage interne a entraîné une dégradation brutale des conditions de vie et une augmentation considérable des taux de chômage et de pauvreté, ajoutant au sentiment général de désespoir, de frustration et de colère des Palestiniens. La communauté internationale des donateurs a apporté à l'Autorité palestinienne et à ses institutions une aide budgétaire dont elle avait absolument besoin, ainsi que des secours d'urgence essentiels à la population. Une aide supplémentaire sera rapidement nécessaire.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient continue à jouer un rôle vital pour faire face aux besoins croissants des réfugiés. Le Programme des Nations Unies pour le développement et un grand nombre d'autres institutions spécialisées des Nations Unies sont également présents sur le terrain. L'aide fournie par les bailleurs de fonds reste indispensable, surtout maintenant, en cette période de crise et de graves difficultés économiques.

En outre, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Terje Roed-Larsen, travaille en coopération très étroite avec les parties ainsi qu'avec les représentants de la communauté internationale dans la région afin d'appuyer le processus de paix et de coordonner l'aide internationale dans les domaines des secours d'urgence et du développement.

Pour ma part, je continuerai de travailler avec toutes les parties jusqu'au règlement global, juste et durable de la question de Palestine sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et du principe « terre contre paix ». En ce début de millénaire, il faut que le peuple palestinien puisse finalement exercer ses droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination et à un État qui lui soit propre.

Le Président : Je remercie M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour cette importante déclaration et également pour les efforts qu'il déploie personnellement en vue de promouvoir une solution globale, juste et durable à la question de Palestine. Je lui renouvelle mes remerciements pour l'appui qu'il apporte aux travaux du Comité.

J'ai à présent le plaisir de donner la parole à S. E. Mlle Mignonette Patricia Durrant, Présidente du Conseil de sécurité.

Mlle Durrant (Jamaïque), Présidente du Conseil de sécurité (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de m'avoir si aimablement invitée, en ma qualité de Présidente du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, à cette célébration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. C'est un événement exceptionnel, par le biais duquel nous tous au sein de la communauté internationale manifestons notre solidarité avec le peuple palestinien et notre attachement à la réalisation d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine conformément aux résolutions de l'ONU.

La question de Palestine a été inscrite à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies pour la première fois il y a plus d'un demi-siècle. Pendant toute cette période, l'Organisation des Nations Unies a essayé de résoudre cette question. Le Conseil de sécurité, de son côté, a participé à cet effort.

Aujourd'hui, deux des résolutions du Conseil – les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) – sont universellement reconnues comme étant la base de toute solution durable à la question et constituent le fondement de tout le processus de paix israélo-palestinien. Il importe de signaler que pratiquement tous les accords et toutes les ententes auxquels sont parvenus les deux parties dans le cadre du processus d'Oslo se sont toujours référés de façon précise à ces deux résolutions historiques.

Il est en fait très inquiétant de voir que l'année écoulée a été marquée par une recrudescence considérable et rapide de la violence, qui s'est traduite par des centaines de morts et des milliers de blessés. Il serait irresponsable et totalement inacceptable de permettre que la situation perdure. Un effort concerté et bien coordonné de toutes les parties intéressées est indispensable pour arrêter les hostilités et faire cesser les souffrances et la violence.

Au cours de l'année écoulée, nous avons, au sein du Conseil de sécurité, suivi avec une grande préoccupation la situation sur le terrain. L'on se rappellera sans doute que le Conseil s'est réuni plusieurs fois afin de débattre de mesures visant à mettre fin à la violence et à reprendre les négociations bilatérales. Parce que cette année s'est révélée particulièrement difficile, le Conseil a été encouragé par un certain nombre d'initiatives diplomatiques visant à parvenir à un cessez-le-feu et à réactiver les négociations de paix. Les membres du Conseil ont estimé que les recommandations de la Commission Mitchell et les accords Tenet représentaient une façon pratique et raisonnable de réduire le niveau de violence, d'aboutir à un cessez-le-feu et de reprendre le dialogue de paix.

Comme la crise a persisté, des efforts supplémentaires ont été faits par plusieurs parties au plan international. En particulier, le Conseil s'est félicité de la déclaration publiée le 25 octobre de cette année par les représentants de l'Union européenne, des États-Unis et de la Fédération de Russie, et dans la région par le Coordonnateur spécial des Nations Unies. Le Conseil a fermement appuyé cette initiative dans laquelle il voit une excellente possibilité de prévenir une nouvelle escalade de la violence et l'effondrement des acquis du processus de paix. Les membres du Conseil espèrent en outre que la déclaration politique faite le 19 novembre par le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Colin Powell, permettra aux parties de

surmonter leur suspicion et leur méfiance mutuelles profondément ancrées et de retourner à la table des négociations. À cette fin, les parties doivent réaffirmer résolument leur attachement aux accords bilatéraux déjà conclus et prouver, par des actions concrètes sur le terrain, qu'elles ont la volonté de les appliquer.

Le Conseil restera pleinement engagé, et il se tient prêt à aider les deux parties à sortir de cette phase critique. Nous saluons et appuyons fermement les efforts de rétablissement de la paix hautement déterminants et d'une importance croissante déployés par le Secrétaire général, M. Kofi Annan. Son rôle de chef de file, son engagement personnel dans tous les aspects de cette question au cours de l'année écoulée ainsi que sa collaboration étroite avec les membres du Conseil ont été des plus utiles et ont été accueillis avec un profond respect par les parties.

En dépit des obstacles considérables rencontrés au cours de l'année écoulée, le Conseil espère aujourd'hui que les deux parties seront en mesure d'avancer sur la voie de la réconciliation, laissant derrière elles amertume et colère. C'est là la seule façon réaliste d'établir un partenariat solide en faveur de la paix. Les deux parties doivent comprendre que leur propre avenir et celui de leurs enfants sont entre leurs mains. Oeuvrer pour la coexistence pacifique et pour des relations de bon voisinage exigera beaucoup de courage personnel et politique, de sagesse et de clairvoyance.

Le Conseil de sécurité apprécie beaucoup la participation étroite de la communauté internationale en vue d'aider les parties à sortir de l'impasse et de favoriser la poursuite du dialogue de paix. Nous sommes également satisfaits de l'aide économique ou autre fournie au peuple palestinien par la communauté des donateurs et diverses organisations, y compris l'ONU, et nous soulignons l'importance d'une participation cohérente et soutenue de toutes les parties concernées dans cette entreprise.

Au nom de tous les membres du Conseil, qu'il me soit permis d'affirmer au Comité que le Conseil de sécurité continuera d'assumer ses responsabilités en vertu de la Charte en ce qui concerne la question de Palestine. Nous demeurerons fermement attachés à l'objectif visant à parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, pour le bien de toutes les parties concernées.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Nasser Al-Kidwa, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui donnera lecture d'un message de S. E. M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur et le plaisir de donner lecture du message suivant du Président Yasser Arafat à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

« À l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je voudrais remercier chaleureusement le Comité et la communauté internationale, ainsi que l'ONU et les peuples du monde, du rôle important et influent qu'ils jouent dans la protection des droits inaliénables du peuple palestinien; d'avoir appuyé de plusieurs manières la cause juste des Palestiniens; et d'avoir accru son importance parmi les questions qui se posent au monde contemporain.

Le fait que l'ONU continue de célébrer cette Journée internationale et que la présente séance annuelle coïncide avec l'anniversaire de l'adoption de la résolution sur la partition de la Palestine en deux États, l'État de Palestine et l'État d'Israël, témoigne de la vision sage de la communauté internationale selon laquelle la création d'un État palestinien est un élément fondamental pour assurer la sécurité et la stabilité internationales. Cela témoigne également de la crédibilité des résolutions de la légalité internationale, dont la mise en oeuvre au Moyen-Orient a été entravée, en particulier les résolutions 181 (II) et 194 (III) de l'Assemblée générale, et les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité. Compte tenu de cet état de fait, la région est demeurée dans un état constant d'agitation et d'instabilité, ce qui continue de menacer la stabilité internationale dans son ensemble. À cette occasion, je voudrais réaffirmer au nom du peuple palestinien que le droit international continuera d'être le cadre de référence juridique et politique pour le règlement de tous les conflits régionaux dans le monde, et de la question de Palestine en particulier.

La question de Palestine est la quintessence du conflit au Moyen-Orient pour tous les musulmans et les chrétiens du monde entier, et ce parce que la Palestine est une Terre sainte et en raison des dangers, actes d'agression et difficultés auxquels ses lieux saints chrétiens et islamiques ont été soumis par suite de l'occupation israélienne, et en raison des politiques avides d'expansion et de colonisations d'Israël ainsi que de ses tentatives de judaïser et d'agresser les lieux saints chrétiens et musulmans.

Je voudrais rappeler que, conformément à la légalité internationale, l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien exige qu'Israël mette fin à son occupation et à sa colonisation de notre terre, la Palestine. Cela exige également que l'on confirme le droit de retour des réfugiés, l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination, la création d'un État indépendant ayant pour capitale la ville sainte de Jérusalem, et la protection des lieux saints chrétiens et musulmans. Pour que ces droits soient respectés sur le terrain, l'ONU et le Conseil de sécurité devront intervenir plus activement. Une telle intervention permettrait de fournir un appui important aux efforts en cours pour reprendre le processus de paix et le remettre sur les rails, afin qu'il puisse aboutir à la paix juste et permanente tant souhaitée au Moyen-Orient.

L'escalade du cycle de la violence dans notre région est principalement attribuable à l'agression israélienne. Les conséquences de cette escalade comprennent plus de 1 800 martyrs tués et plus de 37 000 blessés; une escalade militaire; un siège économique, financier et médical; la destruction d'un grand nombre d'installations, de maisons, de puits, d'usines et de routes; le déracinement d'arbres et de récoltes; et l'expropriation de fonds palestiniens. Il faut que tout cela cesse de façon urgente et que l'on fournisse immédiatement une protection internationale à notre peuple, car les pertes humaines et économiques causées par l'agression israélienne ont déjà dépassées toutes les limites.

Il est maintenant temps qu'il y ait une intervention internationale efficace pour assurer la mise en oeuvre des résolutions de la légalité

internationale et que l'on mette fin à la politique des deux poids deux mesures qui a grandement porté atteinte à l'Organisation internationale et diminué l'efficacité avec laquelle ses résolutions ont été mises en oeuvre au cours des décennies.

En même temps que je demande à l'ONU de travailler en vue de renforcer la légalité internationale et les résolutions, je tiens à affirmer encore une fois à la communauté internationale que notre peuple a fait le choix stratégique d'une paix juste et durable – une paix des braves qui offre sécurité et stabilité aux Israéliens et aux Palestiniens, ainsi qu'aux autres peuples de la région. Nous continuerons de tendre la main pour consolider cette paix pour le bien de nos enfants et de nos petits-enfants dans les deux États de Palestine et d'Israël. Si le destin a empêché jusqu'à maintenant la naissance de notre État depuis l'adoption du plan de partition en 1948, les faits qui sont ressortis et les enseignements qui ont été tirés pendant plus d'un demi-siècle confirment que la création rapide de notre État indépendant, ayant pour capitale la ville sainte de Jérusalem, est inévitable.

C'est le droit naturel de notre peuple à l'autodétermination. C'est la garantie la plus solide de la sécurité et de la stabilité au Moyen-Orient, surtout depuis l'important discours prononcé par le Président Bush à l'ouverture de la présente session de l'Assemblée générale concernant un État palestinien indépendant. Ce discours a été suivi d'une réunion à ce sujet entre le « quatuor », c'est-à-dire les États-Unis, l'Union européenne, la Fédération de Russie et l'ONU. Par la suite, le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Colin Powell, a fait un discours explicatif sur la même question et sur la mise en oeuvre immédiate des accords Tenet et du rapport Mitchell. Ce rapport rappelait l'importance d'envoyer rapidement des contrôleurs pour mettre en oeuvre ces recommandations, de concert avec des observateurs internationaux, et de coopérer sur ce sujet avec nos frères arabes et avec les efforts des États amis dans le monde.

Je voudrais une fois encore rendre hommage au Comité et lui adresser mes remerciements pour les efforts sincères qu'il déploie pour protéger les droits inaliénables de notre peuple. Je voudrais exprimer ma

satisfaction pour les efforts remarquables qu'il déploie pour instaurer une paix permanente, juste et durable dans la région et dans cette terre de paix – la terre bénie de Palestine – parce que c'est la pierre angulaire de la stabilité au Moyen-Orient et dans le monde.

Nous serons unis, jusqu'à notre retour à Al Qods Al Charif. »

Ce message a été signé par Yasser Arafat, Président de l'État de Palestine, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, Président de l'Autorité nationale palestinienne, à Ramallah, le 29 novembre 2001.

Le Président : Je demande à l'Observateur permanent de la Palestine de bien vouloir transmettre nos salutations à S. E. le Président Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne, en même temps que nos sincères remerciements pour son très éloquent message. En notre nom à tous, j'exprime au Président Arafat nos sentiments de solidarité avec le peuple palestinien dans ses aspirations et dans sa quête pour l'auto-détermination et pour le statut d'État, ainsi que notre indéfectible appui. Je tiens aussi à assurer le Président Arafat, et par son entremise le peuple palestinien, de la ferme détermination du Comité à poursuivre les efforts qu'il déploie, conformément au mandat dont l'a investi l'Assemblée générale, pour la promotion d'un règlement global juste et durable sur la question de Palestine.

Je souhaite maintenant suspendre la séance pour quelques instants afin de permettre à certains de nos invités de marque de pouvoir se retirer. Au nom du Comité, je voudrais encore une fois remercier le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, la Présidente du Conseil de sécurité et l'Observateur permanent de la Palestine de leurs déclarations réconfortantes et significatives à plus d'un titre.

La séance, suspendue à 11 h 30, est reprise à 11 h 40.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. John De Saram, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

M. De Saram (Sri Lanka), Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (*parle en anglais*) : Au peuple palestinien, j'ai l'honneur de transmettre mes salutations respectueuses et mes meilleurs vœux.

Il y a deux voies principales par lesquelles la situation du peuple palestinien dans les territoires occupés est chaque année portée à l'attention de l'Assemblée générale : le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

J'ai l'honneur de présider le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés. C'est à ce titre que je prends la parole, et c'est des conclusions du Comité spécial que je parlerai aujourd'hui.

Le Comité spécial, à l'issue de sa visite dans la région à la fin du mois de mai de l'année dernière, a conclu qu'en dépit des conditions très déprimantes régnant dans les territoires palestiniens occupés, il y avait encore, chez certains des Palestiniens que nous avons rencontrés et qui ont fait des déclarations au Comité spécial l'an dernier, une lueur d'espoir que de nouveaux événements dans le processus de paix pourraient, à plus ou moins brève échéance, conduire à une amélioration tangible de la triste situation dans laquelle se trouvent les Palestiniens dans les territoires occupés.

Il y a eu, cependant, les événements tragiques des derniers jours de septembre 2000 à Jérusalem-Est et la violence qui, à leur suite, a submergé les territoires occupés, et qui se poursuit. La seule conclusion possible, pour le Comité spécial, est que l'occupation de la Cisjordanie, ainsi que de Jérusalem-Est et de Gaza, et la situation qui y règne – le cycle ininterrompu de violence et de riposte à la violence – ne sont pas propices au respect, ni même à la reconnaissance, des droits de l'homme.

Le Comité spécial, dans ses rapports annuels à l'Assemblée générale, a appelé l'attention sur l'existence dans les territoires occupés, de systèmes de contrôle civil et militaire – lois, règlements, procédures administratives et pratiques discrétionnaires –

particulièrement élaborés, étendus, discriminatoires et, pendant les périodes de tension, oppressives.

Le Comité spécial a cherché, dans ses rapports à l'Assemblée générale, à rendre compte le plus pleinement possible des conditions actuelles très préoccupantes qui règnent dans les territoires palestiniens occupés. Ces conditions ne sont pas conformes aux normes et aux obligations contemporaines en matière de droits de l'homme, ni aux dispositions de la Quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Les conditions dans lesquelles vivent les Palestiniens dans les camps de réfugiés sont particulièrement déplorables, si l'on en croit les informations reçues par le Comité spécial. Ils n'ont pas de moyens de subsistance en dehors des camps de réfugiés et, lorsqu'un état de siège est imposé et qu'ils ne sont pas en mesure de trouver un emploi en dehors des camps, ils se retrouvent, avec leur famille, sans aucune ressource pour survivre; nous pouvons imaginer ce que de telles conditions de désespérance totale signifient pour les parents et les enfants. La triste et déprimante réalité est que, dans les dures conditions des territoires occupés, les droits de l'homme des Palestiniens sont ignorés.

Jusqu'à ce que le processus de paix aboutisse à une conclusion satisfaisante, tous reconnaîtront certainement qu'il importe au plus haut point que les normes et obligations contemporaines dans le domaine des droits de l'homme et les dispositions de la Quatrième Convention de Genève soient pleinement reconnues et honorées; et que ce n'est que de cette manière que les tensions élevées que connaissent actuellement les territoires occupés pourront être réduites.

Selon les informations reçues par le Comité spécial, les conséquences globales de ces méthodes d'occupation ont été catastrophiques pour l'ensemble des territoires occupés : dérèglement du commerce et de l'emploi avec, à la clef, une pauvreté généralisée; dérèglement des services de santé; dérèglement du fonctionnement des écoles et de la vie des enfants; dérèglement des services publics; dérèglement de l'éducation et de la vie des enfants; affolement et dépression des parents; insuffisance des recettes publiques; et sentiment généralisé de frustration, de

désespérance et d'impuissance dans les territoires occupés.

Il y a une aspiration indubitable à la paix chez tous les Palestiniens qui ont parlé au Comité spécial. Mais pour que la paix puisse être réalisée, il faut bien entendu que l'on revienne au processus de paix.

Je terminerai ma déclaration, faite au nom de tous les membres du Comité spécial – l'Ambassadeur Diallo, Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève; l'Ambassadeur Hasmy Agam, Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, et moi-même, Représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York – par ces mots : Nous espérons un retour prochain aux processus de paix et de concertation et nous prions en ce sens. Les conséquences directes et indirectes d'une occupation générale de populations et de territoires pendant une période aussi extraordinairement longue ont des effets profondément traumatisants sur toute la gamme des relations humaines, qui, malheureusement, se répercutent aussi bien sur l'occupé que sur l'occupant.

Le Président : Je remercie S. E. M. John De Saram de son importante déclaration et je voudrais saisir l'occasion également pour le remercier d'avoir bien voulu mentionner Mme l'Ambassadeur Absa Claude Diallo, dont je signale la présence dans cette salle au banc du Sénégal. Comme les membres le savent, Madame l'Ambassadeur Absa Claude Diallo a été l'un de mes prédécesseurs à la présidence de ce Comité. Je lui souhaite de nouveau la bienvenue.

J'ai à présent le plaisir de donner la parole à S. E. M. Dumisani Shadrack Kumalo, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui va nous donner lecture d'un message de S. E. M. Thabo Mbeki, Président de République sud-africaine, en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de donner lecture d'un message du Président Mbeki en sa capacité de Président du Mouvement des pays non alignés à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Ce message se lit comme suit.

« Au nom du Mouvement des pays non alignés, je présente nos salutations les plus

chaleureuses à tous les Palestiniens en cette

Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Peut-être plus que jamais auparavant, la communauté internationale se trouve à un moment important de l'histoire où abondent les possibilités de concrétiser les espoirs du peuple de Palestine. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés se félicite des déclarations et des actions positives des États-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, d'autres pays européens et de la Ligue des États arabes en vue d'aider Israël et la Palestine à relancer le processus de paix au Moyen-Orient.

Le Mouvement des pays non alignés se félicite du nouveau consensus international quant au besoin de créer un État palestinien indépendant fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et sur le principe « terre contre paix ». En fait, ce nouveau consensus réaffirme la position de principe de longue date du Mouvement préconisant la création d'un État palestinien indépendant avec pour capitale Jérusalem. La réalisation de ces idéaux satisfera les aspirations du peuple de Palestine et apportera une paix durable et globale au Moyen-Orient.

Mais les événements tragiques de l'année dernière prouvent qu'il y a encore beaucoup à faire pour soulever les espoirs du peuple palestinien. Au cours de l'année écoulée, la communauté internationale a assisté à une détérioration dramatique de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. Le Mouvement des pays non alignés réitère sa condamnation du recours excessif à la force par Israël envers les Palestiniens, les incursions et la réoccupation de territoires et d'institutions sous contrôle palestinien, en particulier la Maison d'Orient, les exécutions extrajudiciaires, l'expansion et la construction continues de colonies de peuplement, les bouclages et autres formes de punitions collectives.

Nous souhaitons réaffirmer notre conviction commune que l'on ne parviendra à une paix juste et durable que par le biais de négociations pacifiques. La mise en oeuvre totale des recommandations de la Commission d'établissement des faits créée en vertu de l'accord de Charm el-Cheikh, qui a produit le

rapport Mitchell, constitue une bonne base à partir de laquelle les parties pourront prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à la violence. Le déploiement d'une présence internationale crédible ou d'un mécanisme de suivi dans le territoire palestinien occupé est nécessaire pour vérifier la mise en oeuvre des accords.

Le Mouvement est heureux de la reconvoque, le 5 décembre 2001, de la Conférence des Hautes Parties contractantes à la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, connue sous le nom de quatrième Convention de Genève, au sujet de mesures visant à faire respecter la Convention dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés exhorte Israël à faire tous les efforts possibles pour s'acquitter de ses obligations au titre de la quatrième Convention de Genève.

Enfin, nous souhaitons déclarer à nouveau la position de principe du Mouvement, à savoir que l'ONU, et notamment le Conseil de sécurité, a une responsabilité permanente à assumer en ce qui concerne la question de Palestine; le Mouvement salue le rôle joué par le Secrétaire général dans le processus de paix.

À tous nos frères et soeurs palestiniens, le Mouvement des pays non alignés souhaite réaffirmer que votre lutte est une lutte pour une cause légitime et qu'on ne peut pas vous laisser souffrir plus longtemps. Le Mouvement des pays non alignés s'engage à nouveau à s'employer à la réalisation d'une paix durable et globale au Moyen-Orient. »

Le Président : Je remercie S. E. M. Kumalo de son importante déclaration et le prie de bien vouloir transmettre à S. E. M. Thabo Mbeki, Président de la République sud-africaine et Président du Mouvement des pays non alignés, les sincères remerciements du Comité pour ce très important message.

J'ai le plaisir de donner la parole à S. E. M. Moctar Ouane, Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui donnera lecture d'un message de S. E. M. Modibo Sidibe, Ministre des affaires étrangères du Mali, en sa qualité de Président de la vingt-huitième Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères.

M. Ouane (Mali) : J'ai l'honneur de vous donner lecture du message de l'Organisation de la Conférence islamique à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

« La communauté internationale célèbre le 29 novembre de chaque année la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, en application de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale de 1997, et en tant qu'expression de son engagement à soutenir la juste lutte du peuple palestinien pour le recouvrement de tous ses droits inaliénables.

À cette occasion, je suis heureux d'exprimer la considération de l'Organisation de la Conférence islamique et de tous ses États membres à l'endroit de l'ONU et de ses organes et commissions pour les efforts qu'ils déploient en vue de promouvoir et de faire avancer la cause palestinienne, ainsi que pour le soutien constant qu'ils apportent au peuple palestinien dans la juste lutte qu'il mène pour le recouvrement de ses droits nationaux imprescriptibles.

Cette année, la Journée de solidarité avec le peuple palestinien intervient à un moment où Israël poursuit et intensifie son agression contre un peuple palestinien sans armes et qui a déjà payé un lourd tribut à l'Intifada, avec près d'un millier de martyrs et plus de 40 000 blessés.

Israël continue ostensiblement de violer quotidiennement les conventions et les usages internationaux, notamment la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, en menant des opérations d'assassinats prémédités et hors du cadre de la loi contre les activistes, les dirigeants et les politiques palestiniens au moyen d'attentats planifiés et d'opérations de harcèlement qui ont visé des centaines d'entre eux, en plus de la démolition systématique par l'occupant israélien des habitations et des édifices palestiniens. C'est ainsi que des quartiers entiers ont été complètement rasés et des centaines de milliers de Palestiniens réduits au statut de réfugiés dans leur propre patrie.

Depuis deux ans, Israël impose également un blocus draconien autour des points de passage frontaliers, bloquant ainsi la circulation des Palestiniens et l'acheminement du ravitaillement

et du matériel médical. Des centaines de barrages militaires isolent les villes et villages les uns des autres, voire les quartiers d'une même agglomération. Les autorités israéliennes d'occupation ont également mis en place une véritable politique d'apartheid à Al Qods occupée.

Des dizaines de barrages ont été érigés et des tranchées creusées autour de la cité, afin d'empêcher les fidèles de parvenir jusqu'à leurs mosquées et leurs églises, ces lieux de culte qui n'ont d'ailleurs pas échappé aux actes de profanation quotidiens ni aux tentatives d'ingérence. Les opérations d'occupation des villes palestiniennes, les incursions répétées, le pilonnage incessant des maisons et des installations économiques et éducatives, la destruction systématique des infrastructures en plus du bouclage, de la saisie des fonds dus à l'Autorité palestinienne et de la paralysie quasi-totale de la vie publique ont entraîné de lourdes pertes pour une économie palestinienne au bord de l'effondrement. Israël continue à user de manoeuvres dilatoires pour ne pas appliquer les accords conclus, nonobstant les efforts internationaux déployés en vue de mettre fin à ces agressions qui se poursuivent pour la deuxième année d'affilée. Non seulement il refuse d'appliquer les recommandations de la Commission Mitchell et les accords Tenet, mais il entend persister dans son agression et l'intensifier en menaçant de renverser l'Autorité palestinienne et en tramant ouvertement des plans pour assassiner le Président Arafat et d'autres dirigeants palestiniens.

La communauté internationale, qui fait aujourd'hui bloc contre le terrorisme, ne doit pas fermer les yeux sur le terrorisme d'État pratiqué par Israël, qui constitue une source de tension qui ne menace pas seulement la stabilité de la région, mais met en péril la sécurité et la paix internationales. C'est pourquoi il est impératif d'agir sans délai pour mettre un terme à l'agression israélienne qui se poursuit et s'intensifie contre le peuple palestinien, et pour amener Israël à appliquer les accords signés et à se plier aux résolutions de la légalité internationale.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que nous réjouir de la nouvelle approche des États-Unis concernant la création d'un État palestinien et la cessation de l'occupation israélienne. Il reste à présent à traduire cette approche dans le concret par le biais de mécanismes qui obligeront Israël à mettre fin à son agression et à reprendre immédiatement les négociations de paix à partir du point où elles se sont arrêtées et sur la base des principes ayant permis d'amorcer le processus pour mettre définitivement fin à l'occupation, rendre leur liberté aux Palestiniens et leur permettre de jouir de tous leurs droits nationaux.

À cet égard, l'Organisation de la Conférence islamique tient à souligner que l'unique moyen d'enrayer la dégradation de la situation et de mettre fin à la tension au Moyen-Orient consiste, premièrement, à mettre immédiatement fin à l'agression israélienne incessante, à lever le bouclage et le siège imposés au peuple palestinien et à reprendre les négociations de paix à partir du point où elles se sont arrêtées, conformément aux principes ayant permis d'amorcer le processus de la Conférence de Madrid, notamment le principe « terre contre paix », et conformément aussi aux résolutions de la légalité internationale, et plus précisément des résolutions 242 (1967), 338 (1973) du Conseil de sécurité et 194 (III) de l'Assemblée générale.

Deuxièmement, garantir le retrait complet d'Israël de tous les territoires palestiniens occupés, ainsi que le retour aux frontières du 4 juin 1967, y compris la ville sainte d'Al Qods occupée.

Troisièmement, mettre fin à la présence des colons israéliens dans les territoires palestiniens occupés et stopper tous les plans israéliens visant à créer davantage d'implantations et à y attirer toujours plus de colons, en tant que violation flagrante de la législation internationale et des résolutions pertinentes de l'ONU et du Conseil de sécurité.

Quatrièmement, trouver une solution équitable au problème des réfugiés palestiniens, qui s'inspirera des résolutions de la légalité internationale dont la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, de façon à garantir le

retour de ces réfugiés dans leurs villes et la récupération de leurs biens.

Cinquièmement, enfin, en couronnement final de ce processus, garantir l'établissement d'un État palestinien pleinement indépendant et souverain sur l'ensemble des territoires palestiniens occupés, avec pour capitale la ville d'Al Qods Al Charif.

Toute initiative pour trouver une solution au problème du Moyen-Orient et à la question palestinienne devra aller dans le sens de l'application des dispositions que voilà, faute de quoi elle ne peut qu'être vouée à l'échec.

La communauté internationale est appelée à cette occasion à réaffirmer sa solidarité avec le peuple palestinien et à intensifier et conjuguer ses efforts pour mettre fin à l'agression israélienne et relancer le processus de paix sur la base des principes ayant permis de l'amorcer voilà 10 ans à Madrid. De même aujourd'hui, la communauté internationale a le devoir de porter secours au peuple palestinien et de lui fournir toute l'aide économique et financière requise dans tous les domaines, par solidarité avec les victimes du terrorisme d'État pratiqué par Israël, et en gage de soutien à l'Autorité nationale palestinienne, pour lui permettre de remettre ses institutions sur pied, de reconstruire ce que le lâche agresseur israélien a détruit et de restaurer l'économie palestinienne.

Pour terminer, j'aimerais, au nom de l'Organisation de la Conférence islamique, rendre un vibrant hommage au peuple palestinien et l'assurer une nouvelle fois de l'entière solidarité de la Oumma islamique avec lui et avec son Autorité nationale pour mettre fin à l'agression et lui permettre de recouvrer ses droits nationaux imprescriptibles et inaliénables, y compris son droit au retour, à l'autodétermination et à l'établissement de son État palestinien indépendant sur le sol de sa patrie, avec pour capitale la ville d'Al Qods Al Charif. »

Le Président : Je remercie S. E. M. Moctar Ouane et lui demande de bien vouloir transmettre à S. E. M. Modibo Sidibe, Ministre des affaires étrangères du Mali, Président de la vingt-huitième Conférence islamique des Ministres des affaires

étrangères, nos remerciements sincères pour cet important message.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à S. E. M. Mwelwa C. Musambachime, Représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui donnera lecture d'un message de S. E. M. Frederick Chiluba, Président de la République de Zambie, en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation de l'Unité africaine.

M. Musambachime (Zambie) (parle en anglais) : C'est un honneur pour moi que de donner lecture du message du Président Frederick Chiluba, Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, à l'occasion de cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Le message se lit comme suit.

« Alors que vous êtes réunis pour commémorer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, permettez-moi de dire, d'emblée, quelle est la signification de cette réunion pour les peuples palestinien et israélien et pour toutes les nations éprises de paix. Le peuple africain se joint au reste du monde dans la recherche de la paix, de l'unité et de la stabilité au Moyen-Orient, une région où nous espérons tous qu'Israël et la Palestine pourront coexister dans des conditions de paix, de sécurité et de prospérité, en tant qu'États souverains et indépendants.

Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance est reconnu par l'ensemble de la communauté internationale et il est bien établi. À cet égard, au nom du peuple africain, j'ai l'honneur d'avoir été invité, au nom de mon pays qui assume la présidence en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, à envoyer un message de soutien et de solidarité à nos frères et soeurs en Palestine.

Nous sommes tous persuadés que les autorités israéliennes et palestiniennes seront en mesure d'aplanir leurs divergences. Je sais que, par nos prières collectives, la paix et l'amour finiront par prévaloir sur la haine et la vengeance au Moyen-Orient.

Vous savez indéniablement que l'Organisation de l'unité africaine exprime continuellement sa vive préoccupation quant à

l'absence d'une solution à la question de Palestine et aux ramifications qui en découlent pour toute la région du Moyen-Orient. Cette préoccupation est justifiée car cette question a une grave incidence sur la liberté et les droits inaliénables des Palestiniens, qui ne demandent rien de plus que leur droit fondamental à l'existence en tant que peuple.

L'événement solennel d'aujourd'hui témoigne à nouveau de l'appui de la communauté internationale pour le peuple palestinien. Cet événement constitue également un message clair selon lequel les Palestiniens, comme tout un chacun, ont le droit à l'autodétermination.

Nous regrettons que la question de Palestine, qui est aussi ancienne que l'ONU, soit toujours à l'ordre du jour international en dépit de tous les efforts que nous avons déployés pour trouver une solution durable et acceptable. Il est néanmoins clair que le processus de paix au Moyen-Orient a été sapé. Il y a eu notamment un certain nombre de revers, dus principalement aux violences accrues, lesquelles nuisent grandement à une solution pacifique.

Je suis persuadé de me faire l'écho de l'opinion authentique du continent africain en disant qu'un dialogue honnête entre les deux parties est la seule manière de progresser. Il semble que les tensions politiques dominantes, caractérisées par la violence et les tueries, sont difficiles à surmonter, mais le dialogue reste le seul espoir de créer les conditions nécessaires pour un règlement durable du problème au Moyen-Orient.

Mon gouvernement et l'Organisation de l'unité africaine appuient l'autodétermination palestinienne et sont solidaires du peuple palestinien. Nous estimons que la noble vision du dialogue et de la paix au Moyen-Orient devrait aller de pair avec le respect des principes internationaux et de la primauté du droit.

L'Organisation de l'unité africaine a fermement appuyé la cause palestinienne et continuera de le faire jusqu'à ce que l'on parvienne à la paix et à la sécurité réelles au Moyen-Orient. Nous sommes heureux de constater qu'un consensus soit dégagé en vue de la création d'un État palestinien indépendant, qui

coexistera avec l'État indépendant d'Israël. C'est la seule solution durable au conflit au Moyen-Orient. Nous espérons que, le monde entier pourra célébrer, le plus rapidement possible, la paix au Moyen-Orient, comme cela a été le cas lorsque le système de l'apartheid a été éliminé en Afrique du Sud.

Je voudrais terminer en disant que la Zambie et l'Organisation de l'unité africaine pensent que les deux peuples impliqués demeurent les acteurs principaux dans ce conflit. L'Organisation des Nations Unies devrait cependant continuer d'orienter les efforts mondiaux vers un ordre international plus stable et plus juste. L'Organisation des Nations Unies devrait déployer des efforts plus actifs pour mettre un terme à la recrudescence des hostilités entre la Palestine et Israël.

C'est à cet effet que je m'adresse à tous les États et à toutes les parties intéressées pour qu'ils fassent entendre leurs voix pour encourager le dialogue et des négociations pacifiques entre l'État d'Israël et l'Autorité nationale palestinienne, en dépit du malaise politique actuel dans cette partie du monde. La communauté internationale devrait réaffirmer son attachement à ce processus de paix. À nos frères et sœurs israéliens et palestiniens, nous disons : « Nous vous aimons et vous souhaitons beaucoup de chance dans vos efforts pour parvenir à une entente mutuelle dans la recherche de la paix et de la stabilité durables dans votre région. »

Le Président : Je demande à M. Mwelwa Musambachime de bien vouloir transmettre à S. E. M. Frederick Chiluba, Président de la République de Zambie et Président en exercice de l'Organisation de l'Unité africaine, les sincères remerciements du Comité pour ce très important message.

Je donne la parole à M. Hisham Abbas, chargé d'affaires au Bureau de l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui va faire une déclaration au nom de S. E. M. Amre Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

M. Abbas (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un plaisir de m'adresser au Comité au nom du Secrétaire général de la Ligue des

États arabes à l'occasion de cette journée de solidarité avec le peuple palestinien, qui est commémorée depuis 1975 par le Comité et est l'expression de son appui pour les droits légitimes nationaux du peuple arabe palestinien.

Je tiens à transmettre au Comité les salutations du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Amre Moussa, et dire combien il apprécie le rôle joué par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien en faveur des Palestiniens. Je tiens également à exprimer notre reconnaissance à cet égard.

La célébration d'aujourd'hui coïncide avec une escalade de la campagne militaire et politique israélienne contre le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne dans les territoires occupés. Le peuple palestinien vit dans des conditions de guerre au quotidien – une guerre menée par la machine de guerre israélienne. Cela a engendré une détérioration sans précédent de la situation humanitaire.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de détailler les souffrances infligées au peuple palestinien du fait de ces pratiques arbitraires, qui comprennent le blocus, la famine, les meurtres, les déplacements, les démolitions de maisons, la destruction des terres arabes et les meurtres extra-judiciaires. Je suis convaincu que le Comité est pleinement conscient de la situation, qui témoigne avec éloquence du besoin de mettre en place un mécanisme international permettant de protéger le peuple palestinien et de lui garantir ses droits fondamentaux et légitimes, lesquels sont inscrits dans tous les accords et instruments internationaux pertinents, dans le droit humanitaire et dans la quatrième Convention de Genève.

Israël a exploité le fait que divers secteurs publics internationaux se sont concentrés sur la campagne militaire, politique et médiatique menée par les États-Unis contre le terrorisme. Israël a réoccupé un certain nombre de villes et villages palestiniens qui relèvent pourtant de la juridiction de l'Autorité palestinienne. Israël a perpétré des massacres contre la population civile afin d'imposer une situation de fait accompli et créer une nouvelle réalité sur le terrain, ce qui pourrait mener, comme le présument les autorités israéliennes, à l'imposition d'une paix israélienne dans la région ou à une situation de « ni paix ni guerre ». Cela serait idéal pour Israël et servirait ses intérêts hégémoniques et colonialistes.

À cet égard, il importe de souligner que toute tentative visant à marginaliser ou à geler la question palestinienne, qui est au cœur du conflit arabo-israélien, ou à permettre au peuple palestinien de subir les pratiques sanguinaires d'Israël, conduirait à une tension et à une instabilité accrues dans la région. Les États qui jouent un rôle clef sur la scène internationale doivent prendre conscience qu'un règlement global, juste et durable de la question palestinienne servirait les intérêts vitaux et fondamentaux de la région et du monde entier.

La Ligue arabe se félicite de la déclaration du Président Bush s'agissant du droit des Palestiniens de créer leur propre État. Elle se réjouit aussi de ce que M. Bush ait réaffirmé la validité des résolutions pertinentes et internationalement contraignantes dans les efforts visant à parvenir à une solution juste, globale et durable de la question du Moyen-Orient. Nous nous félicitons également de la déclaration du Secrétaire d'État des États Unis, M. Colin Powell, qui contient les éléments fondamentaux de la vision des États-Unis s'agissant du processus de paix au Moyen-Orient, qui se fonde sur la cessation de l'occupation israélienne, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et au principe « terre contre paix », ainsi que sur la création d'un État palestinien viable et indépendant.

Nous pensons que la déclaration de M. Fall est positive et équilibrée, mais nous insistons néanmoins sur le fait que l'Administration des États-Unis devra adopter une position efficace qui pourra se traduire en action concrète. Nous mettons également en garde contre les tentatives israéliennes de faire obstacle aux efforts des États-Unis visant à mettre en oeuvre cette vision. La récente escalade du processus meurtrier et destructeur israélien constitue une tentative visant à invalider cette initiative ou à la faire avorter.

Nous avons suivi avec un vif intérêt les faits nouveaux survenus au plan international à la suite des attaques terroristes perpétrées contre les États Unis, le 11 septembre, qui ont entraîné des pertes humaines et économiques énormes. Les États membres de la Ligue des États arabes ont condamné ces attaques terroristes meurtrières contre des civils qu'ils considèrent comme portant atteinte aux enseignements des religions divines et à toutes les valeurs humaines et éthiques. Nous condamnons ces opérations, mais nous rejetons catégoriquement toute tentative visant à associer le terrorisme et la véritable religion islamique qui, à

travers l'histoire, a apporté une contribution positive et constante à l'enrichissement de la civilisation humaine.

Nous devons souligner la nécessité d'établir une distinction entre les opérations terroristes et le droit légitime de résister pour mettre fin à l'occupation et de garantir le droit à l'autodétermination. La communauté internationale doit veiller à ce que le peuple palestinien ne soit pas privé des droits qui lui sont garantis par les instruments et accords internationaux. Le peuple palestinien est victime du terrorisme d'État organisé, pratiqué quotidiennement par le Gouvernement israélien. Il a le droit incontestable et inaliénable de résister au terrorisme.

Récemment, il y a eu des allégations et des prétentions concernant un soi-disant fossé culturel et un conflit de civilisations. Nous appelons, en tant qu'héritiers d'une civilisation et d'une culture anciennes et distinguées, à un dialogue entre les civilisations basé sur la compréhension, le respect mutuel, la coexistence et la tolérance. Nous pensons que ces insinuations et allégations qui apparaissent dans les mass media dans le monde équivalent à un terrorisme intellectuel contre les peuples du tiers-monde en général, et contre les peuples arabes et islamiques en particulier. Tout discours sur la primauté d'une civilisation sur une autre est source de racisme et de tendances chauvines, dont nous croyions qu'elles seraient balayées au XXI^e siècle, en même temps que les restes des mentalités colonialistes.

La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien constitue un moment approprié pour lancer un appel urgent à tous les peuples et à tous les gouvernements pour qu'ils soutiennent le peuple palestinien et ses dirigeants nationaux, jusqu'à ce qu'il retrouve son droit à la liberté, à la stabilité et à l'autodétermination, droits dont jouissent tous les autres peuples. Cela conduirait à la stabilité et à la sécurité dans la région et dans le monde et ferait échec aux visées des éléments extrémistes et terroristes.

Le Président : Je remercie M. Hisham Abbas de sa déclaration et lui demande de bien vouloir transmettre à M. Amre Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, les sincères remerciements du Comité pour cet important message.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à M. Don Betz, qui fera une déclaration au nom du réseau international des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine.

M. Betz (parle en anglais) : Je suis heureux de pouvoir participer à ce débat au nom des organisations non gouvernementales et du réseau des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine. D'autres représentants de ce réseau, qui a une portée véritablement internationale, sont présents à la tribune aujourd'hui. Ce matin, les autres porte-parole des organisations non gouvernementales ont participé aux cérémonies organisées par l'ONU à Genève. Nous sommes honorés d'être ici.

L'année dernière, à la même époque, assis ici dans cette salle, j'ai déclaré que le peuple palestinien vivait une période de péril sans précédent. La nouvelle Intifada avait alors 62 jours, et le schéma trop familier d'escalade de la violence avait déjà causé des pertes palestiniennes croissantes. À cette époque, nous, les organisations non gouvernementales, avons appelé à une collaboration plus étroite avec l'ONU, et à une protection internationale du peuple palestinien sur le terrain. Douze mois plus tard, le danger est plus grave.

Un schéma systématique de répression ne peut être justifié simplement parce qu'il est familier. Les mesures, à la fois militaires et civiles, prises par les forces d'occupation israéliennes sont indéfendables, sauf pour ceux qui proclament que la Palestine représente une menace mortelle pour l'État d'Israël, qui a été reconnu comme étant la cinquième puissance militaire dans le monde aujourd'hui. La longue occupation israélienne de la Cisjordanie et de Gaza s'est manifestée de façon dramatique récemment, par des tanks aplatissant des voitures et détruisant les rues étroites des villes de Cisjordanie. L'occupation se manifeste aussi par d'innombrables humiliations quotidiennes et par les 260 postes de contrôle qui font de la Palestine un assemblage disparate d'îlots isolés. Ces réalités, et bien plus encore, rappellent constamment aux Palestiniens que leurs vies restent contrôlées, comme elles l'ont été au cours des 34 années de la plus longue occupation dans l'histoire politique internationale contemporaine.

Mais à présent, les événements terrifiants du 11 septembre et la guerre subséquente menée sous la direction des États-Unis contre le terrorisme international ont projeté la question de Palestine au centre du débat populaire. Un changement radical dans la sphère des pouvoirs et des réseaux d'influence est en cours dans la région. Comme cela a été le cas dans un passé récent, l'opinion publique internationale, en particulier aux États-Unis, pose des questions à propos

de l'occupation de la Palestine, à propos de son contexte historique et à propos du règlement possible du conflit israélo-palestinien. Qui plus est, ce sont des questions que l'opinion publique n'avait pas soulevées auparavant. Nous pensons que l'opinion publique dans son ensemble est prête à comprendre, peut-être pour la première fois, la dure réalité de la question de Palestine. Nous pensons que c'est une période qui a une vertu pédagogique, une chance véritable de s'instruire, qui a des incidences très importantes, si elle correctement saisie, pour toute initiative en faveur d'une paix durable. Un plan d'action immédiat et pragmatique devrait comprendre une campagne d'information d'ensemble, coordonnée et durable afin de fournir au public une vision claire et authentique de l'occupation israélienne et de la résistance palestinienne légitime à cette occupation.

Le moment est venu pour l'ONU, les États Membres et les organisations non gouvernementales de collaborer activement une fois de plus et de raconter l'histoire de la Palestine comme si c'était la première fois. La tragédie du 11 septembre a donné un nouvel élan à la recherche de la paix au Moyen-Orient.

En tant que membres actifs de la société civile, les organisations non gouvernementales ont fait la preuve de leur engagement et de leur collaboration positive avec l'ONU depuis l'époque où les premières organisations non gouvernementales avaient été identifiées par l'ONU pendant la préparation de la Conférence internationale sur la question de Palestine de 1983. Au cours des 20 années écoulées, le réseau naissant d'organisations non gouvernementales s'est concentré sur la pleine application des résolutions de l'ONU, en tant que seule base saine d'une paix véritable.

Notre priorité immédiate doit être la plus essentielle : protéger la population. Au cours de l'année écoulée, plusieurs propositions ont suggéré la mise en place de témoins externes en Palestine. Plusieurs termes ont été utilisés : observateurs internationaux non armés, présence internationale, observateurs internationaux, présence civile et gouvernementale, entre autres. Quel que soit le nom retenu, le rôle de ces témoins est vital. Étant donné la supériorité militaire écrasante et la force coercitive dont dispose l'État d'Israël, les Palestiniens, qui vivent sur ce qui n'est qu'un reste de la Palestine de 1947 sous mandat britannique, courent chaque jour de graves dangers. La sécurité et de la sauvegarde du peuple

palestinien représente véritablement une obligation internationale, reconnue par l'ONU, et il incombe à tous les États de littéralement protéger ce peuple. Comme cela a été signalé, cette responsabilité sera à l'ordre du jour de la réunion des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève, le 5 décembre.

Mais nous pensons que l'obligation internationale ne se limite pas à cela. L'ONU et les États Membres doivent continuer à exiger l'application des résolutions pertinentes bien connues de nous tous, notamment les résolutions 181 (II) et 194 (III) de l'Assemblée générale et les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Et nous pensons qu'une partie intégrante de cette protection des Palestiniens passe par un soutien exceptionnel et continu des organisations non gouvernementales, de l'ONU et des institutions gouvernementales qui aident activement la population sur le terrain.

Comme je l'ai dit, l'occupation de la Palestine et la répression qui l'accompagne à l'encontre du peuple palestinien qui y réside ne sont pas bien comprises par l'opinion publique. L'ONU, les organisations non gouvernementales et d'autres ont encore un travail important à réaliser pour transformer ce que nous appelons des idées erronées communes. Une de ces idées erronées est que la totalité de la Palestine fait en réalité partie du territoire israélien et que ce qu'Israël décidera de donner aux Palestiniens sera dû à sa générosité et non pas au droit et à la loi. Les principes de base doivent être affirmés et répétés. Les coeurs et les esprits doivent être gagnés.

Une autre idée erronée très répandue est que ce sont les Palestiniens qui sont les agresseurs et c'est Israël qui défend sa patrie contre un peuple de forcenés. Mais à qui arrive-t-il jamais de poser publiquement ces simples questions : pourquoi y a-t-il une Intifada, pourquoi les Palestiniens sont-ils embourbés dans un conflit avec Israël, pourquoi le conflit se poursuit-il depuis tant d'années? Il est rare que les Palestiniens soient décrits dans le débat public comme un peuple occupé qui lutte pour établir sa souveraineté dans un État indépendant sur une petite partie de ce qu'était avant la Palestine.

Lorsque ces idées reçues seront remises en cause, lorsque les réalités de la question de Palestine seront réellement transmises, nous pensons que le grand public comprendra ce qui se passe, sans doute pour la

première fois. Ces personnes honorables et non politisées se rendent compte qu'il y a quelque chose qui ne va pas, et que cela dure depuis de nombreuses années. Le public est prêt à en savoir davantage et il est en mesure de demander davantage de réponses aux gouvernements. Lorsqu'il comprendra l'occupation et les raisons pour lesquelles les Palestiniens résistent depuis plusieurs générations, le public commencera à comprendre que le statu quo ne peut pas persister si l'on veut vraiment parvenir à la paix.

L'expansion illégale des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie et à Gaza se poursuit sans relâche. On a beaucoup parlé ce matin de la déclaration faite le 19 novembre par le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Colin Powell, et nous sommes tous d'accord pour dire qu'elle était importante. Mais ce qui était aussi important pour nous était le fait que tout de suite après cette déclaration, qui donnait un aperçu des critères à respecter pour qu'il y ait la paix au Moyen-Orient, les autorités israéliennes ont réagi en annonçant de nouveaux plans d'expansion des colonies de peuplement, et les bulldozers des Forces de défense d'Israël ont encore démoli des maisons palestiniennes et détruit encore quelques uns de ces arbres précieux en affichant sa puissance et son autorité dans un acte de défi.

La dernière raison invoquée par les Israéliens pour justifier la poursuite de la prolifération des colonies de peuplement est que le gel des colonies était subordonné au bon comportement des Palestiniens, à charge pour le Gouvernement israélien de juger ce comportement. La réalité fondamentale est qu'en 1967 il n'y avait pas de colonies ni de colons en Cisjordanie ou à Gaza. Bien que ces colonies soient interdites en vertu du droit international, elles se comptent maintenant par centaines et les colons par centaines de milliers. L'efficacité de l'état de droit en a pris un coup. Ces « réalités sur le terrain » constituent de toute évidence un obstacle à la paix.

En tant qu'organisations non gouvernementales, nous avons appuyé la reconnaissance du droit de retour des réfugiés palestiniens. Mais ce droit ne veut pas dire qu'il faille éliminer l'État d'Israël, et Israël ne devrait pas passer les limites et faire obstacle à une solution éventuelle. Mais nous pensons que le droit de retour indique qu'il faudrait, pour le moins, des excuses et des dédommagements équitables conformément à la loi, parce que c'est une bonne chose et une chose juste. Toutefois, Israël n'a jamais exprimé le moindre regret

ni le moindre remords, ni même admis indirectement que les Israéliens ont construit leur État, leur patrie et ont fait leurs vies là où se trouvaient les foyers d'autres personnes et là où d'autres avaient vécu leur histoire.

Dans l'immédiat, il faut assurer une protection. L'autorité étouffante qu'Israël et les Forces de défense d'Israël exercent sur les Palestiniens tous les jours doit prendre fin. La mort la semaine dernière de cinq enfants suite à l'explosion d'un engin qui avait été intentionnellement placé dans un camp de réfugiés palestiniens par l'armée d'occupation a stupéfait même les plus endurcis de ceux qui ont pris l'habitude de ce conflit. Des observateurs internationaux, y compris ceux de l'ONU et des organisations gouvernementales et non gouvernementales, doivent assurer une surveillance et, avec un peu de chance, empêcher toutes les parties de commettre des violations des droits de l'homme. Comme l'a dit récemment l'une de nos organisations non gouvernementales israéliennes, seule un contrôle international pourra permettre de sortir du cercle vicieux de la violence, de la contre-violence, de la vengeance et de la contre-vengeance.

Ce n'est que lorsque le calme aura été rétabli que la communauté internationale pourra passer à l'action et mettre fin à l'occupation pour s'appliquer de toutes ses forces à mettre en place ce que nous recherchons tous ici: un État indépendant palestinien, à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, à côté de l'État d'Israël, conformément aux résolutions de l'ONU.

Enfin, nous estimons que la question de Palestine est une question humaine qui ne sera réglée avec justice que lorsque la paix et la sécurité seront des réalités quotidiennes pour les Palestiniens et pour les Israéliens. Il s'agit d'une quête à la fois simple et complexe: une quête dont l'objectif est une vie normale. À cette fin, les Nations Unies et le réseau d'organisations non gouvernementales qui sont leurs partenaires doivent réaffirmer leur volonté commune, en se conformant aux résolutions de l'ONU, de continuer à oeuvrer en vue d'édifier une paix qui jusqu'à présent s'est dérobée, paix qui sera la base d'une vie normale.

Par le passé, l'ONU et le réseau d'organisations non gouvernementales ont été décrits par un journal anglais comme étant les « anges gardiens » du peuple palestinien. Depuis 1983, lorsque la Conférence internationale des Nations Unies sur la question de

Palestine a eu lieu, les organisations non gouvernementales, en tant que réseau, se sont associées aux Nations Unies pour défendre les droits du peuple palestinien. Nous avons maintenant une occasion historique exceptionnelle de raconter ensemble l'histoire du peuple palestinien à un peuple des États-Unis et à un public mondial qui se sont éveillés et d'aménager une voie libre vers la paix.

En tant qu'organisations non gouvernementales qui s'occupent de la question de Palestine, nous maintenons notre détermination à ne jamais rester inactifs et à ne jamais nous taire ni à cacher nos sentiments. Nous saisissons l'occasion de nous joindre aux Nations Unies de manière novatrice et efficace au nom du peuple palestinien dans notre quête inlassable de paix véritable.

Le Président : Je voudrais remercier M. Don Betz de la précieuse contribution que les organisations non gouvernementales ont toujours apportée aux travaux du Comité.

Je suis heureux d'annoncer que notre Comité a reçu un très grand nombre de messages d'appui et de solidarité de la part d'un grand nombre de chefs d'État et de gouvernement, de ministres des affaires étrangères, de gouvernements et d'organisations. Je voudrais rappeler que le texte de ces messages sera publié dans un bulletin spécial de la Division des droits des Palestiniens, mais je tiens, comme à l'accoutumée, à donner lecture de la liste des noms des personnalités qui les ont envoyés.

Nous avons reçu des messages de la part des chefs d'État ci-après : S. E. le général Lansana Conté, Président de la République de Guinée; S. E. M. Fernando Henrique Cardoso, Président de la République fédérative du Brésil; S. E. M. Kim Jong Nam, Président du Présidium de l'Assemblée suprême populaire de la République populaire démocratique de Corée; S. E. M. Maumoon Abdul Gayoom, Président de la République des Maldives; S. E. M. Sam Nujoma, Président de la République de Namibie; S. E. M. Glafcos Clérides, Président de la République de Chypre; S. E. M. Rudolf Schuster, Président de la République slovaque; S. E. M. Tran Duc Luong, Président de la République socialiste du Viet Nam; S. E. M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne; S. M. le Roi Abdullah II Bin Al Hussein, du Royaume hachémite de Jordanie; S. E. Mme Chandrika Bandaranaike Kumaratunga,

Présidente de la République socialiste démocratique de Sri Lanka; S. E. M. Omer Hassan Ahmed Al-Bashir, Président de la République du Soudan; S. E. M. Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal; S. E. Sheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Émir de l'État du Qatar; S. M. Mohammed VI, le Roi du Maroc; S. E. M. Mohamed Hosni Moubarak, Président de la République arabe d'Égypte; S. E. M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne démocratique et populaire; S. E. M. Jorge Quiroga Ramírez, Président de la République de Bolivie; S. E. M. Vladimir Poutine, Président de la Fédération de Russie; S. E. M. Seyed Mohammad Khatami, Président de la République islamique d'Iran; S. E. le général Pervez Musharraf, Président de la République islamique du Pakistan; S. E. M. Ahmet Necdet Sezer, Président de la République turque; S. E. M. Bharrat Jagdeo, Président de la République du Guyana; S. E. Mme Megawati Soekarnoputri, Présidente de la République d'Indonésie; S. E. M. Ricardo Lagos Escobar, Président de la République du Chili; S. E. M. Aleksander Kwasniewski, Président de la République de Pologne.

Nous avons également reçu des messages de la part des chefs de gouvernement suivants : S. E. M. Thaksin Shinawatra, Premier Ministre du Royaume de Thaïlande; S. E. M. Zhu Rongji, Président du Conseil d'État de la République populaire de Chine; S. E. M. Atal Behari Vajpayee, Premier Ministre de l'Inde; S. E. M. Gennady Novitsky, Premier Ministre de la République du Bélarus; S. E. M. Edward Fenech Adami, Premier Ministre de Malte; S. E. M. Mahathir Mohamad, Premier Ministre de la Malaisie.

Nous avons également reçu des messages de la part des ministres des affaires étrangères : S. E. M. Vilayat Mukhtar ogly Guliyev, Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan; S. E. M. Youssouf Ouédraogo, Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso; S. E. Mme Makiko Tanaka, Ministre des affaires étrangères du Japon; S. E. M. Mircea Geona, Ministre des affaires étrangères de la Roumanie; S. E. Mme Lila Ratsifandriamanana, Ministre des affaires étrangères de la République de Madagascar; S. E. M. Farouk Al-Shara', Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne; et S. E. M. Anatoliy Zlenko, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine.

Nous avons reçu des messages de la part des Gouvernements de l'Uruguay, du Venezuela et du Burundi.

En ce qui concerne les organisations inter-gouvernementales, nous avons reçu des messages de M. Amara Essy, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine; de S. E. M. Abdelouahed Belkeziz, Secrétaire général de l'Organisation de la conférence islamique; et un message de l'Union européenne.

En ce qui concerne les institutions spécialisées, nous avons reçu un message de la part de S. E. M. Koichiro Matsuura, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Des messages ont également été envoyés par des organisations non gouvernementales : l'Indo-Arab Friendship Association; l'International Progress Organization; l'Association des études internationales; Committee for Israeli-Palestinian Dialogue; et de la Society of Inash El-Usra, de Al-Bireh, Palestine.

Nous avons donc au total environ 51 messages que nous avons reçu de la part de chefs d'État, de chefs de gouvernement, de gouvernements, de ministres, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales, qui constituent autant de manifestations de solidarité et de soutien à l'endroit du peuple palestinien.

Je voudrais donc, au nom du Comité, exprimer nos sincères remerciements aux chefs d'État et de gouvernements, aux ministres des affaires étrangères, aux gouvernements, aux organisations qui viennent d'être cités, ainsi qu'à tous les participants pour les efforts inlassables qu'ils déploient afin d'obtenir un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, et surtout pour l'appui constant qu'ils ont toujours apporté aux activités dont est chargé notre Comité.

Les déclarations que nous avons entendues et les messages de solidarité que nous avons reçus aujourd'hui démontrent à satiété la détermination de la communauté internationale à aller de l'avant pour instaurer la paix au Moyen-Orient et permettre au peuple palestinien de réaliser ses droits inaliénables sur la base des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et dans la légitimité internationale. Je puis assurer tous ceux qui sont présents ici que les membres

du Comité ne ménageront aucun effort pour réaliser ces objectifs.

J'ai à présent le plaisir de donner la parole à S. E. M. Farouk Kaddoumi, Chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine.

M. Kaddoumi (Organisation de libération de la Palestine) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir, à la fin de la célébration de cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, de vous exprimer, Monsieur, ainsi qu'aux autres membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, notre profonde reconnaissance pour vos efforts constants en vue d'appuyer la lutte du peuple palestinien pour la réalisation de ses droits nationaux légitimes.

Je voudrais également remercier le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général et la Présidente du Conseil de sécurité pour le mois de novembre d'avoir participé à cette célébration de la Journée internationale. Je les remercie de leurs déclarations, où ils ont exprimé le souhait ferme que les responsables de haut niveau ainsi que les Membres de l'Organisation des Nations Unies continuent à redoubler d'efforts afin d'aboutir à un règlement du conflit arabo-israélien – au cœur duquel se trouve la question de Palestine – en vue de garantir la stabilité et la sécurité de la région sur la base des résolutions relevant de la légitimité internationale.

J'ai également le plaisir en cette occasion d'exprimer mes remerciements et ma reconnaissance aux chefs du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de l'unité africaine, de l'Organisation de la Conférence islamique, de la Ligue des États arabes et des organisations non gouvernementales pour leurs messages et pour leur solidarité avec le peuple palestinien et sa juste cause.

Mes remerciements s'adressent également à tous les chefs d'État ou de gouvernement ainsi qu'aux ministres qui ont envoyé des messages exprimant leur solidarité pleine et entière avec le peuple palestinien dans sa lutte pour mettre un terme à l'occupation israélienne et établir un État palestinien indépendant et souverain.

Cette unanimité internationale est la preuve que les peuples du monde entier souhaitent vivement que la paix et la sécurité règnent au Moyen-Orient, maintenant que le monde a vu, au cours des derniers mois, les conséquences des conflits régionaux et des

problèmes internationaux de ce genre, si on ne s'y attaque pas à temps, et si on ne se penche pas sur ces questions avant qu'elles ne s'aggravent et deviennent extrêmement difficiles à régler. Elles entraînent alors des sentiments d'amertume et de haine, qui mènent inévitablement à la violence et finalement à l'émergence du terrorisme.

Peut-être que nous entrons maintenant dans une ère nouvelle de solidarité internationale pour résoudre le problème du terrorisme. Mais nous devons d'abord chercher à régler les conflits régionaux dans un esprit de justice et d'équité et à assurer les droits légitimes des peuples. Les droits de l'homme et le droit d'autodétermination doivent être respectés, et l'hégémonie et la domination doivent être rejetées. Ceci doit se faire par le biais d'une intervention directe de l'Organisation des Nations Unies et de ses mécanismes.

Pour terminer, je voudrais remercier tous les participants de leur présence et de leur participation à cet événement.

Le Président : Avant de lever cette séance, je tiens tout d'abord à exprimer la gratitude de notre Comité, spécialement à Malte et à la Tunisie, qui ont eu l'obligeance de représenter notre Comité à la célébration de la Journée internationale de solidarité à Vienne et à Genève, respectivement.

Je voudrais ensuite remercier les membres de la Division des droits des palestiniens, le Département des services de conférence, le Département de l'information ainsi que tous ceux qui, dans les coulisses, de manière visible ou pas, ont apporté leur contribution à l'organisation de cette journée et au succès de notre séance d'ouverture.

Cette année, en raison de la situation qui prévaut dans le territoire palestinien occupé, et surtout des mesures de sécurité spéciales prises à New York et ici au Siège, l'exposition d'art palestinien et la réception habituelle ne pourront avoir lieu. Toutefois, nous avons le plaisir d'inviter les participants à diriger leur regard vers la droite du podium, où une exposition est présentée ici spécialement pour la séance d'aujourd'hui. Il s'agit d'une exposition qui reprend l'exposition permanente sur la Palestine du troisième étage de ce bâtiment.

Par ailleurs, après la séance, deux films vidéos seront diffusés dans cette salle. Le premier, qui

s'intitule *Gaza Under Siege*, présente la vie dans la bande de Gaza depuis le début de l'Intifada d'Al-Aqsa. Le deuxième, qui s'intitule *Mahmoud Darwish: As the Land is the Language*, décrit la façon dont le plus célèbre des poètes palestiniens, Mahmoud Darwish, traduit, exprime les blessures et l'héritage de son

peuple. Tous ceux qui sont ici sont cordialement invités à assister à la projection de ces films, sur lesquels de plus amples informations seront fournies.

Je remercie tous les participants de leur attention et de leur participation.

La séance est levée à 12 h 55.